



## DÉCISION MUNICIPALE N°2026\_101

**OBJET : DST/BATIMENTS – CONTRAT DE MISE EN PROPRETE DES RESEAX DE BUEES GRASSES ET ENTRETIEN DES CENTRALES DE TRAITEMENT DE L’AIR (C.T.A) DES RESTAURANTS SCOLAIRES MARIE CURIE, PIERRE CURIE ET LOUISE MICHEL A INTERVENIR AVEC LA S.A.R.L « ASS’AIR IDF »**

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

**AGISSANT** en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2026\_14 en date du 20 mars 2026 publiée et déposée en Sous-Préfecture d’Argenteuil, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**VU** le projet de contrat ci-annexé,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la mise en propreté des réseaux de buées grasses et à l’entretien des centrales de traitement de l’air dans les restaurants scolaires,

**CONSIDERANT** la nécessité de recourir à un prestataire au regard de l’impossibilité que ces missions soient prises en charge par les services communaux,

**CONSIDERANT** qu’après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l’offre de la S.A.R.L « Ass’Air IDF », apparaît comme celle répondant le mieux à la demande de la Commune ;

### DECIDE

#### **Article 1er :**

**Signer** le contrat n°FC.25.11.017 de mise en propreté des réseaux de buées grasses et d’entretien des centrales de traitement de l’air (C.T.A) dans les restaurants scolaires, avec la S.A.R.L « Ass’Air IDF », représentée par M. Fabien CONAN, en sa qualité de Gérant, sise 12/14 Rue de la Trete – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L’AUMONE.

#### **Article 2 :**

**Préciser** que le contrat prend effet à la date de signature, et ce pour une durée de 1 an. Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

#### **Article 3 :**

**S’acquitter** du montant de la prestation établi à 5 292 € T.T.C (Cinq mille deux cent quatre-vingt-douze euros Toutes Taxes Comprises) et le verser par mandat administratif à l’issue de la prestation, sur présentation, via le Portail Chorus Pro, d’une facture et d’un Relevé d’identité Bancaire ou Postal.

#### **Article 4 :**

**Prélever** les crédits nécessaires sur la section fonctionnement du Budget Communal.

#### **Article 5 :**

**Adresser** la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d’Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l’**inscrire** au Registre des décisions

Transmis en Préfecture le : 16/04/2026

Publié(e) le : 16/04/2026

Exécutoire le : 16/04/2026

Fait à PIERRELAYE, le 15/04/2026

Le Maire,

M. Eric BOSC





Mise en propreté des  
Réseaux aérauliques  
Mise en propreté des systèmes  
de production froid  
Filtration  
vmc

**MISE EN PROPLETE DE VOS  
RESEAUX DE BUEES GRASSES +  
ENTRETIEN C.T.A**

**COMMUNE DE PIERRELAYE  
42 bis Rue Victor Hugo  
95480 PIERRELAYE**

**CONTRAT N° FC.25.11.017  
2X PAR ANS  
2026**

*Chantier :*

**Ecoles Marie Curie, Pierre Curie et Louise Michel  
95480  
PIERRELAYE**

**CONTRAT N° «FC.25.11.017»**  
**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**  
Siège Social : 12/14 Rue de la Treate – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE  
SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z  
Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : [contact@ass-air.com](mailto:contact@ass-air.com)

## **I – CAHIER DES CHARGES**

- Dégraissage et remise en propreté des réseaux des buées grasses**
  - Hotte
  - Filtre
  - Obturateur
  - Gânes verticales
  - Gânes horizontales
  - Extracteur
  - Fourniture et pose de trappes de visite
  
- Dépoussiérage et assainissement des réseaux de ventilation (soufflage et/ou extraction)**
  - Centrale de traitement d'air
  - Aérothermes / Climatiseurs
  - Soufflage
  - Extraction
  - Air Neuf
  - Bouches / diffuseurs / grilles
  - Fourniture et pose de trappes de visite
  - Désinfection par voie aérienne
  
- Filtration**
  - Fourniture (cf. devis complémentaire)
  - Remplacement
  - Permutation de filtres à graisses
  - Mesures de perte de charge
  - Fourniture et installation d'indicateur de pression
  - Reprise des filtres usagés
  - Création de plan filtrant et modification de centrale de traitement d'air
  
- Froid**
  - Chambres froides
  - Condenseurs
  - Evaporateurs
  
- Silos à farine**
  
- Lessivage**
  - Murs
  - Plafonds
  
- Audit vidéo**
  
- Rapport photos**
  
- Autre** : .....

☞ : Seuls les éléments cochés  sont pris en compte dans le contrat

**CONTRAT N° «FC.25.11.017»**

**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**

Siège Social : 12/14 Rue de la Treate – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE

SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z

Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : contact@ass-air.com

## II – DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

### **Ecole LOUISE MICHEL Rue Jean Ferrat**

#### Cuisine :

- 1 hotte 4000\*2000 double flux
- 16 filtres tricot métallique
- 2 départs de gaine diamètre 355

#### Four :

- 1 hotte 4000\*1000 double flux
- 8 filtres tricot métallique
- 1 départ de gaine diamètre 355

#### Plonge 1 :

- 1 diffuseur diamètre 400
- 1 flexible faux-plafond

#### Plonge 2 :

- 1 diffuseur diamètre 400
- 1 flexible faux-plafond

#### Toiture local technique :

- 1 extracteur cuisine DEFUMAIR avec plenum de raccordement
- 1 gaine de rejet diamètre 600\*600
- 2 gaines d'extraction four diamètre 315 2ML
- 1 gaine diamètre 355 3ML
- 1 gaine diamètre 355 4ML

### **Ecole Marie Curie 50 rue Victor Hugo**

#### Cuisine :

- 1 hotte 3000\*1000
- 3 obturateurs
- 3 filtres à tricot métallique
- 2 gouttières à récupération de graisse
- 1 turbine motorisée 10/10
- 1 gaine de rejet 2 M

#### Plonge :

- 1 grille de captation 600\*600
- 1 caisson d'extraction en faux plafond
- 1 gaine de rejet 2 M

**CONTRAT N° «FC.25.11.017»**

**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**

Siège Social : 12/14 Rue de la Treaté – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE

SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z

Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : [contact@ass-air.com](mailto:contact@ass-air.com)

**Ecole Pierre Curie  
1 rue Anatole France  
95480 Pierrelaye**

**Cuisine :**

- 1 hotte double centrale 4000\*2000
- 16 filtres à tricot métallique
- 1 départ de gaine verticale diamètre 630
- 4 obturateurs
- 4 gouttières à graisse

**Plonge :**

- 1 hotte 2000\*1000
- 2 grilles d'extraction
- 1 gaine horizontale 350\*300 sur 1 M
- 1 gaine verticale diamètre 315

**Toiture :**

- 2 tourelles d'extraction

**ECOLE LOUISE MICHEL**

**PARTIE CUISINE :**

- 3 Diffuseurs soufflage en cuisine
- 1 Diffuseur extraction plonge
- 1 Diffuseur soufflage plonge
- 2 Diffuseur soufflage laverie
- 1 Diffuseur extraction laverie
- 1 Diffuseur couloir zone bureau

**PARTIE TOITURE :**

- entretien des 3 C.T.A située en toiture en local technique
- dépoussiérage complet de la C.T.A
- remplacement des filtres située dans la C.T.A
- remplacement de la courroie d'accessoire
- vérification du bon fonctionnement des C.T.A

**CONTRAT N° «FC.25.11.017»**

**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**

Siège Social : 12/14 Rue de la Treate – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE  
SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z  
Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : [contact@ass-air.com](mailto:contact@ass-air.com)

### III – MONTANT DES PRESTATIONS

#### **Ecole LOUISE MICHEL**

Description	Prix HT	Quantité	Total HT
Mise en propreté de vos réseaux de buées grasses	580.00 €		580.00 €

Montant total HT	580.00 €
TVA à 20%	116.00 €
Montant total TTC	696.00 €

#### **Ecole Marie Curie 50 rue Victor Hugo**

Description	Prix HT	Quantité	Total HT
Mise en propreté de vos réseaux de buées grasses	450.00 €		450.00 €

Montant total HT	450.00 €
TVA à 20%	90.00 €
Montant total TTC	540.00 €

#### **Ecole Pierre Curie 1 rue Anatole France**

Description	Prix HT	Quantité	Total HT
Mise en propreté de vos réseaux de buées grasses	420.00 €		420.00 €

Montant total HT	420.00 €
TVA à 20%	84.00 €
Montant total TTC	504.00 €

**CONTRAT N° «FC.25.11.017»**

**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**

Siège Social : 12/14 Rue de la Treate – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE

SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z

Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : [contact@ass-air.com](mailto:contact@ass-air.com)

## **ECOLE LOUISE MICHEL DIFFUSEURS + C.T.A**

Description	Prix HT	Quantité	Total HT
ENTRETIEN C.T.A	170.00 €	3	510.00 €
COURROIE	15.00 €	3	45.00 €
FILTRE MINIPLIS F7 DIM 528*265*47	25.00 €	3	75.00 €
FILTRE MINIPLIS M5 DIM 528*265*47	25.00 €	3	75.00 €
FILTRE MINIPLIS F7 DIM 528*265*47	25.00 €	1	25.00 €
FILTRE MINIPLIS M5 DIM 528*265*47	25.00 €	1	25.00 €

Montant total HT	755.00 €
TVA à 20%	151.00 €
Montant total TTC	906.00 €

Description	Prix HT	Quantité	Total HT
Mise en propreté de vos réseaux de buées grasses + diffuseurs et c.t.a	2.205.00 €	2X PAR AN	4.410.00 €

Montant total HT	4.410.00 €
TVA à 20%	882.00 €
Montant total TTC	5.292.00 €

### **CONTRAT N° «FC.25.11.017»**

**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**

Siège Social : 12/14 Rue de la Treate – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE

SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z

Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : [contact@ass-air.com](mailto:contact@ass-air.com)

**Intervention à planifier : PERIODE ESTIVAL + VACANCES DE FIN D'ANNEE**

Les prix sont établis pour une prestation effectuée du lundi au vendredi selon la plage horaire

☉ Jour (en semaine de 6h à 20h)

**REGLEMENT :**

Le règlement s'appliquera à 30 jours à réception de la facture, sauf conditions particulières négociées entre le client et le commercial :

- A réception facture
- 30 jours à réception de facture

**CONDITIONS GENERALES**

**DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat prend effet à la date de signature, et ce pour une durée de 1 an. Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

**RESPONSABILITE ASS'AIR**

Les traitements seront effectués par des équipes spécialisées, nos techniciens ont suivi une formation pour l'utilisation de nacelle (CACES). Ils sont équipés d'EPI CONFORME à la législation en vigueur. ASS'AIR certifie que les produits que nous utilisons ne présentent aucun danger pour les personnes et les animaux domestiques ainsi que pour les biens mobiliers et immobiliers.

Nos produits sont conformes à la législation relative aux produits de nettoyage pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (biodégradable à +90 % normes AFNOR 732700-décret du 28.12.77). Ils répondent aux normes exigées pour un usage en milieu alimentaire. Les fiches techniques correspondantes sont à votre disposition sur simple demande.

**OBLIGATIONS DU CLIENT**

Il devra avertir le prestataire, au moins 4 jours avant la date prévus d'intervention si un report est envisagé : **à défaut de quoi le montant d'un déplacement peut être demandé.**

Le traitement et l'élimination des déchets générés par notre prestation sont à la charge du client. Le client devra nous laisser libre accès aux installations et fournir l'eau et l'électricité.

**CONTRAT N° «FC.25.11.017»**

**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**

Siège Social : 12/14 Rue de la Treaté – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE

SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z

Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : contact@ass-air.com

## ASSURANCES

ASS'AIR s'engage à dédommager la partie lésée des préjudices causés aux personnes, aux biens mobiliers et immobiliers à l'occasion des différents traitements énumérés. A cet effet, elle a contracté toutes les polices d'assurances nécessaires dont elle peut, à tout moment et sur simple demande du client, justifier de leur existence et de leur validité. Si des dommages sont constatés par le client à l'issue des travaux, celui-ci devra en avvertir la Société ASS'AIR dans les 48 heures par lettres recommandée avec ACCUSE DE RECEPTION Les sinistres dus à, la non-conformité ou la défaillance des installations soumises aux prestations (non-étanchéité des gaines, moteur d'extraction, boîtier électrique, luminaire de hottes non étanche...) ne peuvent en aucun cas être imputés à la Société ASS'AIR.

## DATE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les horaires des travaux sont à déterminer selon les impératifs de chaque exploitation.

DATE DE VALIDITE : 60 jours à la date de signature.

Client :  
Lu et approuvé

Prestataire : ASS AIR

Fait à SAINT OUEN L'AUMÔNE le vendredi 21 novembre 2025

*Cachet date et signature*

Fait à Pierrelaye, le 15/04/2026  
"Lu et approuvé"  
Pour la Commune de Pierrelaye  
Le Maire, M. Eric BOSC

**ass'air**  
Tél. 01 30 37 35 67 - Fax 09 71 70 22 70  
Site : [www.ass-air.com](http://www.ass-air.com) - [contact@ass-air.com](mailto:contact@ass-air.com)  
12-14 rue de la Tréate 95310 St Ouen L'Aumone  
SARL au capital de 50 000 € - Siret 501 500 250 00029 - APE 8121Z



**CONTRAT N° «FC.25.11.017»**

**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**

Siège Social : 12/14 Rue de la Tréate – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE  
SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z  
Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : [contact@ass-air.com](mailto:contact@ass-air.com)

## DEGRAISSAGE ET REMISE EN PROPRETE DES RESEAUX DES BUEES GRASSES

- Approvisionnement et mise en place du matériel
- Mise en service de l'extraction pour contrôle du bon fonctionnement
- Consignation de l'installation
- Protection des installations électriques
- Mise en place de protections à usage unique sur le matériel
- Détermination et mise en place des moyens élévateurs si nécessaire (Echelles, échafaudages / nacelle à la charge du client)
- Dépose des filtres et des obturateurs pour immersion dans une solution détergente
- Dépose partielle du faux plafond si nécessaire
- Ouverture des trappes de visite existantes
- Création des trappes de visite nécessaires à la bonne exécution des travaux
- Dégraissage et nettoyage :
  - \* de l'intérieur, de l'extérieur, du dessus des hottes
  - \* de l'intérieur, de l'extérieur des capteurs
  - \* des gaines horizontales et verticales
  - \* des blocs lumineux
  - \* des clapets coupe-feu, registres, sondes, batteries récupération chaleur...
- Dégraissage et nettoyage des groupes d'extraction :
  - \* tourelles d'extraction
  - \* groupes moteur ventilateur en capteur
  - \* groupes moteur ventilateur en caisson

LE DEGRAISSAGE EST REALISE SELON LE PROCEDE SUIVANT : FABRICATION SUR SITE D'UNE MOUSSE DEGRAISSANTE BIODEGRADABLE ET APPLICATION A L'AIDE D'UN PULVERISATEUR OU CANON A MOUSSE SUR LES SURFACES A TRAITER POUR MISE EN EMULSION DES GRAISSES (dans certain cas, la mousse sera remplacée par le produit équivalent utilisé avec un pulvérisateur).

- Rinçage de l'ensemble à l'eau chaude haute pression
- Passage d'une buse à l'intérieur des gaines verticales
- Nettoyage des filtres et des obturateurs à l'eau chaude haute pression
- Diagnostic des filtres
- Aspiration des eaux résiduelles
- Fermeture des trappes de visite
- Reprise du faux plafond
- Reprise des filtres et des obturateurs
- Enlèvement des protections
- Essuyage et traitement des inox
- - Finitions : Nettoyage et désinfection des sols après travaux  
Rinçage des grilles de sol et des évacuations d'eau
- Remise en service et vérification du bon fonctionnement des installations  
(Nous vous demandons de laisser l'extraction en marche pendant au moins trois heures après notre intervention)
- Délivrance d'une attestation certifiant la bonne exécution des travaux (inscrit sur la facture) conformément à l'article GC 18 de l'arrêté de 25 juin 1980 modifié.

**L'exécution issue de la méthodologie ci-dessus sera adaptée à vos installations et en fonction des cases cochées (page 2)**

Nous vous remercions de bien vouloir tenir à disposition de nos techniciens le registre de sécurité afin d'y noter les interventions à caractère obligatoire, conformément à la réglementation en vigueur.

**CONTRAT N° «FC.25.11.017»**

**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**

Siège Social : 12/14 Rue de la Treaté – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE

SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z

Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : contact@ass-air.com

## **DEPOUSSIERAGE ET ASSAINISSEMENT DES RESEAUX DE VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE (VMC)**

### **Selon les cases cochées dans le cahier des charges**

#### Mise en place générale

- Visite des lieux en compagnie de votre interlocuteur et de notre responsable,
- Vérification et validation des moyens d'intervention (accès, branchements et évacuations)
- Vérification et mise en arrêt des systèmes de sécurité éventuellement actifs (détection incendie, alarme...)
- Protection des matériels situés à proximité des zones à traiter par du film polyane
- Protection des parties électriques situées à proximité des zones à traiter
- Etablissement d'un plan de prévention si nécessaire

#### Nature de la prestation

- Dépose du faux plafond,
- Création de trappes de visite en acier galvanisé, double paroi, sur les réseaux de gaine, suivant nécessité pour permettre un accès à l'intérieur des gaines si nécessaire
- Dépose de trappes de visite existantes
- Dépoussiérage intérieur des conduits du réseau vertical et horizontal par rotobrossage
- Dépose des bouches d'extraction
- Utilisation de l'extracteur lors des opérations
- Nettoyage des caissons d'extraction si accessible
- Nettoyage des turbines
- Nettoyage à l'aide d'un détergent désinfectant des bouches d'extraction
- Vérification des étanchéités au niveau des raccordements des gaines
- Fermeture des trappes de visite
- Remise en place du faux plafond
- Vérification des réseaux
- Repli du matériel
- Nettoyage de l'environnement
- Réception des travaux

*Désinfection du réseau par voie aérienne.*

**CONTRAT N° «FC.25.11.017»**

**ASS'AIR IDF \* \* \*LE SAVOIR –FAIRE D'UNE EXIGENCE REGLEMENTAIRE**

Siège Social : 12/14 Rue de la Treata – Bâtiment D – ZAC du Vert Galant 95310 ST OUEN L'AUMONE

SARL au capital de 50 000 € RCS 501 500 250 Pontoise SIRET 501 500 250 00029 APE 8121Z

Téléphone : 01.30.37.35.67 Télécopie : 09.71.70.22.70 Email : [contact@ass-air.com](mailto:contact@ass-air.com)